

Vendredi 15 avril 2022 – CTL « informel »

COMMUNIQUE

Le CTL « informel » de la DRFIP Paris du 15/04/2022 a été réuni pour décider de l'affectation du fonds visant à l'amélioration du cadre de vie au travail des agent.es au sein de la DRFIP.

Ce CTL hybride et informel concernait l'affectation d'une enveloppe de 485.000 euros découlant de l'accord du 22 octobre relatif à la reconnaissance de l'engagement professionnel des agent .es.

Ce protocole validait trois grands axes d'actions portant sur :

- une mesure indemnitaires exceptionnelle versée en décembre 2021,
- un volet promotions en 2022,
- l'amélioration du cadre de vie.

Rappelons que ce fonds découle du contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022, et donc des suppressions d'emplois, des fermetures de services, du NRP, bref des économies faites sur le dos des agent.es.

Ce CTL se voulait l'issue toute tracée d'un processus qui, sous couvert de négociations, est un chantage par lequel la direction donnait l'illusion d'un dialogue avec les agent.es et les organisations syndicales.

Les organisations syndicales présentes (Solidaires, CGT, FO) ont voté à l'unanimité le vœu suivant qui émane des propositions des agent.es mais non retenues par la direction :

« Il est proposé à la DRFIP Paris d'allouer l'intégralité de l'enveloppe à l'attribution d'un chèque de type Ethi'Kdo qui regroupe des enseignes françaises éthiques, écologiques et solidaires à l'ensemble des agent.es. C'est une des propositions qui ont été formulées par des agents et qui a été écartée d'office. »

Nous n'avons pas donné suite aux propositions sélectionnées par la Direction.

Cette situation incombe à la seule Direction qui s'est entêtée à refuser une proposition qui permettait de bénéficier à l'ensemble des collègues.